

N°22/DEC/151

DÉCISION DU MAIRE

MARCHÉ N°2022C16 DE FOURNITURE DE CARBURANT DES VÉHICULES AFFECTÉS AU CENTRE DE VACANCES SARAH ARLÈS À CEZAI (VENDEE)

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le cahier des clauses administratives générales de fournitures courantes et services (CCAG FCS) ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec la société SAS LA PREE – SUPER U LA CHATAIGNERAIE, sise 52, avenue du Général de Gaulle 85120 LA CHATAIGNERAIE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé de faire appel à une station-service pour la fourniture en carburant des véhicules affectés au centre municipal de vacances Sarah Arlès à Cezais (Vendée).

Article 2 : Il est retenu pour ce faire la société SAS LA PREE – SUPER U LA CHATAIGNERAIE, pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT.

Article 3 : Le présent marché est conclu pour une durée d'un an, courant du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 inclus, reconductible tacitement 2 fois.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à le signer avec ladite, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits du budget de l'exercice en cours et seront prévus aux budgets des années suivantes pour couvrir la période complète d'exécution du présent marché.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 25 juillet 2022.

Le Maire,
Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} Adjointe au Maire,
Virginie DOUET

Denis ÖZTORUN



Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le **15 SEP. 2022**
Et de la publication le **15 SEP. 2022**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS